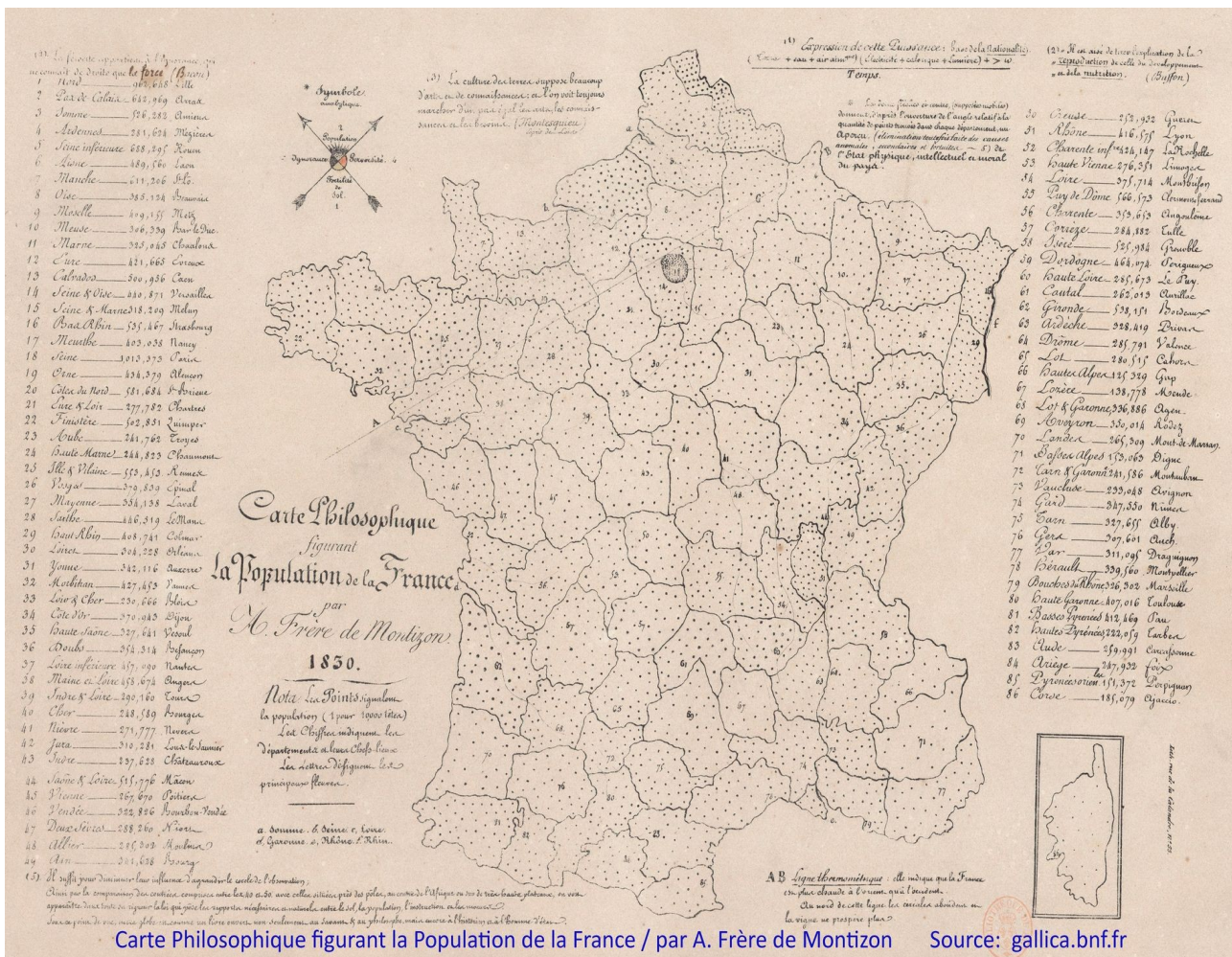


Cercle d'Endraide Généalogique des Alpes-Maritimes et d'Ailleurs

UTILISER LES RECENSEMENTS EN FRANCE



Carte Philosophique figurant la Population de la France / par A. Frère de Montizon Source: gallica.bnf.fr

par Christian GUIOTTON

1. INTRODUCTION

Les recensements contiennent une mine d'informations très utiles au généalogiste. On y trouve la constitution des familles et leur lieu de vie à différentes époques. Pour vous aider à les utiliser, nous avons réalisé une revue des recensements dans les départements français présentée en deux documents.

Dans le document présent vous trouverez :

– §2 un petit historique sur les recensements nominatifs et électoraux en France.

- §3 les autres recensements et ressources.

– §4 des conseils pour votre recherche

Après une mise en garde vous trouverez des conseils de lecture rapide, une aide à la lecture et une présentation des populations particulières.

- §5 un tableau indiquant les renseignements sur les familles en fonction des années contenus dans chaque recensement.

Un second document passe en revue les 100 départements français et fournit **tous les liens hypertextes** permettant un accès rapide aux documents en ligne.

Dans chaque département nous avons précisé les années qui sont numérisées en mai 2020, et noté quelques points remarquables.

Bonnes recherches.

Christian GUIOTTON pour le CEGAMA

2. PETIT HISTORIQUE SUR LES RECENSEMENTS NOMINATIFS ET ELECTORAUX

2.1 LES RECENSEMENTS NOMINATIFS

Les listes nominatives de la population naissent avec la loi du 22 juillet 1791 qui prévoit la réalisation d'un état des habitants. Mais il faut attendre 1836 pour disposer d'une série de recensements établis par communes et constitués d'états nominatifs de la population.(circulaire ministérielle du 10 avril 1836).

Les recensements sont organisés tous les 5 ans jusqu'en 1946 (les années se finissant par 1 et par 6), sauf pendant les périodes de guerre où ils ont pu être repoussés (1872) ou annulés (1916 et 1941).

Il y a des cas spécifiques notamment pour les départements des Alpes-Maritimes, de la Savoie et de la Haute-Savoie annexés par la France en 1860 et pour le Bas-Rhin, Haut-Rhin et la Moselle annexés par l'Empire Allemand de 1871 à 1919 (des recensements existent toutefois pour ces derniers).

Les dernières listes sont établies pour les recensements de 1954, 1962, 1968 et 1975.

Les recensements de population sont consultables sur Internet jusqu'en 1936. En application du décret n° 2018-1117 du 10 décembre 2018 relatif aux catégories de documents administratifs pouvant être rendus publics, un délai de 75 ans à compter de la date du document est observé.

Les recensements de 1946, 1954, 1962, 1968 et 1975 sont donc consultables en salle de lecture des archives départementales (série M) ou communales, s'il existe un service d'archives (série F).

2.2 LES RECENSEMENTS ELECTORAUX

2.2.1 Recensements électoraux 1800- 1815

Système censitaire : mode de suffrage dans lequel seuls les citoyens dont le total des impôts directs dépasse un seuil, appelé cens, sont électeurs.

En gros recensement des électeurs les plus riches du département, puis des listes d'élus, maires et adjoints, mentionnant souvent leurs capacités et leur moralité. Bien sûr ne concerne pas tout le monde.

Série M conservés au A.D. Double des listes électorales en série K des A.C.

Dès 1814, les listes électorales sont établies commune par commune. Vous n'y trouverez vos ancêtres que s'ils ont des biens.

2.2.2 Recensements électoraux 1815 – 1870

Les listes électorales indiquent les noms, prénoms, âges, professions, adresses et imposition. Les femmes n'ayant obtenu le droit de vote qu'en 1944, les listes électorales ne concernent qu'avant cette date que les hommes qui avaient le droit de voter soit au moins 21 ans à partir de l'année 1848 qui instaure le suffrage universel masculin.

Listes conservées en série K des archives communales en série M (et en série W) des A.D.

Recensements électoraux après 1870

A partir de la III^e République, les listes électorales ne concernent pas seulement ceux qui ont des maires et des conseillers municipaux dans leurs arbres, mais tous ceux qui ont des électeurs dans leur ancêtres : en clair, tous les généalogistes !

3. AUTRES RECENSEMENTS (A CONSULTER PRINCIPALEMENT AUX ARCHIVES EN SALLE)

3.1 Les Recensements de la restauration 1817 – 1836

En 1817, l'Etat voulant la liste des hommes de 20 à 60 ans pour réorganiser la garde nationale, un recensement est lancé, avec des informations sur les chefs de famille.

La périodicité quinquennale est fixée en 1822, mais ce n'est qu'en 1836 qu'est généralisé le système nominatif détaillé.

3.2 Les Recensements de la révolution

A des fins fiscales, militaires ou statistiques. Conservés au A.D. Série L (révolution) ou M (après 1806) A.C. Série F

3.3 Recensement d'émigrés sous la terreur

Terme inventé en 1790, désigne ceux qui ont quitté le pays à la suite des événements révolutionnaires (Près de 200 000 personnes partent ainsi entre 1789 et 1800). Bibliothèque Nationale.

3.4 Autres ressources :

Recensements militaires – Matricules Napoléoniens 1802 – 1815 (Mémoire des hommes) - De l'ancien régime (France Archives) - Des Etats d'Âmes (paroissiens) - Fiscaux – Les Rôles pour Dixième 1710 et Vingtième 1749 - De capitation 1695 (égalité devant l'impôt pour chaque foyer y compris les nobles) - Rôle de Taille (taille réelle dans le sud de la France, personnelle dans le nord ; la Bretagne était exemptée.

4 CONSEILS POUR VOTRE RECHERCHE

4.1 MISE EN GARDE

Attention :

- Il ne faut pas penser que tout ce qui est indiqué dans un recensement est exact. L'agent recenseur recueille les données verbalement ou sur des feuilles complétées par les familles ; la personne qui a répondu ce jour là ne connaissait pas forcément avec exactitude les informations qu'elle transmettait. Parfois cela pouvait être un voisin !

- Prénoms différents de ceux que l'on a sur les actes de l'état civil. Pierre Jean Marie devient Jean Marie, Jean René Pierre devient Pierre, Marie Rose Elisabeth devient Elise ou Elisa. Un MARTIN né Jean René Pierre devient MARTIN Pierre, son épouse est souvent recensée sous le nom de son mari : GUIOTTON Marie Rose Elisabeth épouse MARTIN devient MARTIN Elise.

- Les âges mentionnés principalement pour les personnes âgées peuvent être approximatifs car la personne qui donne l'indication ne connaît pas l'âge précis ni le lieu exact de sa naissance (orthographe du lieu erronée et pas de département).
- Le recenseur qui recopie les bulletins individuels et les feuilles de ménages faites au moment du recensement ... saut de ligne, oubli d'une maison voire d'une rue. On a la famille 5 ans auparavant et 5 ans après, où est-elle allée, elle était toujours là !
- Sur certains recensements ne sont pas inscrits les enfants qui sont placés en nourrice dans une autre commune, on peut penser que le petit est décédé alors qu'il est à quelques kilomètres de là gardé par une « nounou ».

Diverses informations :

Heureusement la majorité des informations que l'on récupérera grâce aux recensements en ligne, nous permettront de trouver les personnes connues que l'on cherche mais aussi de découvrir des personnes inconnues parfois très proches de notre famille. Aller aux Archives et consulter les dernières années apportera d'autres surprises.

Dans les grandes agglomérations le classement est réalisé par cantons ou arrondissements et quartiers. Certaines indiquent en début ou à la fin la liste des rues et le numéro de page où elles se trouvent (rare mais précieux)

Dans les petites communes, le recensement débute par les rues du bourg et ensuite viennent les hameaux, lieux-dits et fermes. On peut parfois trouver en fin de registre la liste de ces derniers par ordre des relevés effectués.

4.2 METHODE DE RECHERCHE RAPIDE

La feuille de recensement comporte en principe 30 lignes. Pour faciliter les recherches et éviter de monter et descendre sur chacune d'elle, il est intéressant de sélectionner sur l'écran les 15 premières et de passer au fur à mesure à la page suivante. On effectue la partie haute et ensuite on fait de même pour la partie basse. Gain de temps (attention uniquement sur les AD qui permettent le zoom de la page et possèdent la touche "cadenas" de verrouillage du réglage)

A noter aussi que l'on cherche en général un ou plusieurs patronymes mais jamais très nombreux. Cela permet d'éviter de lire tous les noms et de laisser l'œil détecter uniquement ceux recherchés. Gain de temps.

Noter les numéros de page qui peuvent intéresser pour y revenir par la suite. Faire le « tour du quartier » des proches peuvent s'y trouver.

Les listes électorales réalisées dans de nombreuses communes ainsi que les registres matricules (presque tous en ligne depuis 2018) donnent des indications importantes sur l'adresse ou la personne se trouvait sur une année précise.

4.3 AIDE A LA LECTURE : Abréviations fréquentes

- C (célibataire)
- Ch (chef de famille)
- Ch de M (chef de ménage)
- D (domestique)
- ép (épouse)
- F (fils ou fille) dans la colonne position dans le ménage mais Française dans la colonne «nationalité»
- M (marié)
- Sp (sans profession)
- V (veuf ou veuve)
- Vgn (vigneron) dans une région de vignoble

4.4 POPULATIONS PARTICULIERES

A côté de la population principale figurant dans les registres de recensements sont comptabilisés les «hôtes de passage » et une « population comptée à part »

Des recensement en 3 parties :

- La Partie A : population des résidents réguliers
- La Partie B : population à part

Elle regroupe en général les officiers, sous-officiers et les employés attachés aux établissements militaires, les gendarmes, les préposés des douanes, le personnel des établissements hospitaliers, conventuels, scolaires, carcéraux.

- La Partie C : hôtes de passage

La partie C recoupe en partie la partie B, mais elle ne mentionne théoriquement que les personnes non appelées à rester sur place : soldats casernés, élèves internes, vieillards et indigents hébergés dans les asiles et les hospices, détenus des prisons et maisons de correction.... Parfois il y a un de flou dans la distinction entre B et C.

Par exemple la concierge d'un établissement religieux est en B ou en C parce qu'elle est susceptible de changer de couvent ?... Parfois les agents recenseurs confondent aussi B et C.

Figurent aussi dans cette partie C les ouvriers occupés à des chantiers temporaires de travaux publics sur la commune, les commerçants ambulants, les marins des canaux et rivières qui n'ont pas d'autre habitation que leur bateau et qui se trouvaient sur la commune le jour du recensement.

5 QUE CONTIENNENT LES TABLEAUX DE RECENSEMENTS

Recensement	1836	1881	1886	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909
Nom	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Prénom	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Âge	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x												
Année de naissance																x	x	x	x	x	x				
Date de naissance																								x	x
Etat civil	x	x	x	x	x	x	x	x	x																
Profession	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Adresse	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Nationalité				x				x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Lieu de naissance								x	x							x	x	x	x	x	x				
Position dans le ménage										x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Patron, ouvrier, employé															x	x	x	x	x	x					
Religion				x	x	x	x																		
Infirmités, maladie				x																					
Résidence au précédent recensement																							x	x	x